

Présidée par : Bernard COLMANT

Présents : MM Bernard COLMANT - Michel CORNIAUX - Michel VANNESTE

Réunion téléphonique du 17 septembre 2026

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fff.fr

COUPE GAMBARDELLA

Rencontre MARCHIENNES O – LE CATEAU SC du 12/09/2026

Réclamation d'après match de MARCHIENNES O pour le motif : suspicion de suspension du joueur TONDEUR Vincenzo licence numéro 9604173052, ce joueur serait sous le coup d'une suspension puisqu'il a reçu deux avertissements lors du tour précédent contre MAROILLES O. Confirmée

La commission,

Considérant le courriel de l'arbitre de la rencontre LE CATEAU SC - MAROILLES O qui reconnaît avoir commis une erreur sur la FMI,

Considérant que le joueur TONDEUR Vincenzo n'a pas été exclu lors de la rencontre contre l'équipe de MAROILLES O mais a reçu un seul avertissement.

Dit que la réclamation d'après match est non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 3. Droits conservés

LE CATEAU SC qualifié

A l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant les organismes suivants qui jugent en dernier ressort :

- Organe d'appel de la Ligue régionale pour les décisions des Commissions régionales compétentes concernant les six premiers tours,

- à partir du 7^{ème} tour :

- Commission d'Appel de la Ligue du Football Amateur ou Commission Supérieure d'Appel pour les décisions des Commissions Centrales relevant de leur domaine de compétence.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les **deux jours francs** à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

PAGE N°1/2



Michel VANNESTE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, reading 'Vanneste', is displayed within a yellow rectangular border.

Bernard COLMANT
Président de séance

A handwritten signature in black ink, reading 'Colmant', is displayed within a yellow rectangular border.